

UNIVERSITE LYON II

U.E.R. INSTITUT DE FORMATION
AUX PRATIQUES PSYCHOLOGIQUES,
SOCIOLOGIQUES ET EDUCATIVES

SCIENCES DE L'EDUCATION

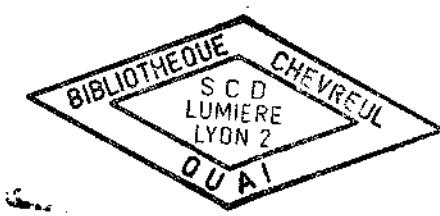
**La Formation des Enseignants
du Fondamental 1er Degré et les Objectifs
de l'Ecole du Peuple**

EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

T H E S E

pour le Doctorat de 3^e Cycle en Sciences de l'Education

631641



1986

Présentée par :
Philippe MINGUI
sous la direction du Professeur
Guy AVANZINI
Professeur à l'Université Lyon II
Directeur du Laboratoire
de Pédagogie Expérimentale

H A B L E L E S / / / A T I E R E S

	<u>Pages</u>
1- <u>INTRODUCTION</u> :	2
• Problématique du sujet	9
• Hypothèse et objectifs poursuivis.....	11
• Présentation rapide de la méthodologie de recherche.....	13
• Plan de travail.....	15
II - <u>Première partie</u> : Evolution historique dela formation des maîtres du Fondamental Premier Degré et réforme du système scolaire en République Populaire du Congo	16
• <u>Chapitre 1.</u> <u>DU DEBUT DE LA SCOLARISATION A L'INDEPENDANCE NATIONALE</u>	
1.1-1 modalités de recrutement et modèles de formation de maîtres à l'époque considérée.....	17
1.1-2 Les conditions d'accès au grade de moniteurs connaissent des changements successifs.....	21
1.1-3 Formation des Instituteurs indigènes et modifications des textes régissant les moniteurs de l'enseignement privé.....	29
1.1-4 Structures et modèles de formation de maîtres	31
<u>CONCLUSION</u>	55
• <u>Chapitre 2.</u> <u>DE L'ANNEE DE L'INDEPENDANCE (1960) A NOS JOURS</u>	
1.2-1 Cours normal de formation professionnelle d'élèves-maîtres.....	56

1.2-2	Concours d'entrée dans les écoles normales-cours normaux et concours professionnels directs.....	59
1.2-3	Création des écoles normales au Congo et transformation des collèges normaux en écoles normales d'instituteurs.....	61
1.2-4	La durée d'études dans les écoles normales varie selon les cas.....	64
1.2-5	Recrutement de volontaires de l'éducation.....	66
1.2-6	Ouverture du centre de perfectionnement de maîtres à Brazzaville.....	69
1.2-7	Ecole normale d'instituteurs de Brazzaville....	80
1.2-8	L'Ecole du Peuple.....	82
1.2-9	Objectifs de l'Ecole du Peuple.....	85
III - <u>DEUXIEME PARTIE</u>	Opinions, perceptions, attitudes, expériences des enquêtés sur la formation et le recyclage des maîtres du Fondamental Premier Degré en République Populaire du Congo, et pratique pédagogique observée chez un certain nombre d'instituteurs.....	97
	<u>Chapitre 1 METHODOLOGIE D'ENQUÊTE</u>	98
11.1-1	choix de personnes retenues	98
11.1-2	méthodes.....	101
11.1-3	Technique d'enquête	100
11.1-4	l'observation	114
11.1-5	Administration du questionnaire définitif.....	115
11.1-6	modalités de dépouillement des réponses... ... reçues.....	115
11.1-7	Technique et conclusion.....	116

Chapitre 11. LES PROFESSEURS DES ECOLES NORMALES ET LA FORMATION DES MAITRES.

11.2-1	Les programmes.....	117
11.2-2	Les méthodes d'enseignement.....	124
11.2-3	La recherche.....	127
11.2-4	Les activités productives.....	128
11.2-5	Les contacts organisés des élèves-maîtres avec l'environnement.....	129
11.2-6	Les stages pratiques	129
11.2-7	La discipline	131
11.2-8	Les rapports avec les élèves	132
11.2-9	L'animation culturelle et sportive	133
11.2-10	L'examen de sortie.....	134

Chapitre 111 LES ELEVES DES ECOLES NORMALES ET LEURS FORMATION

11.3-1	L'ensemble de la formation	137
11.3-2	Les méthodes d'enseignement.....	141
11.3-3	Les méthodes d'enseignement.....	145
11.3-4	La compétence des professeurs.....	146

Chapitre 4 LES INSPECTEURS CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DIRECTEURS D'ECOLES ET L'ENCADREMENT DES MAITRES EN COURS D'EMPLOI.....149

11.4-1	La conception de l'encadrement.....	149
11.4-2	L'animation culturelle, sportive et autre	152
11.4-3	L'animation pédagogique.....	153
11.4-4	La contribution des directeurs au perfectionnement des maîtres placés sous leur contrôle....	164

Chapitre 5. LE PERSONNEL ENSEIGNANT FACE A L'ENCADREMENT REÇU DANS LES ECOLES ET AU CENTRE DE PERFECTIONNEMENT DES MAITRES (CPM).....168

11.5-1 L'appréciation de l'encadrement reçu.....	168
11.5-2 La formule actuelle	176
11.5-3 Le personnel d'encadrement.....	179
Synthèse des réponses aux questionnaires.....	182
<u>Chapitre 7 : PRATIQUE PEDAGOGIQUE OBSERVE CHEZ UN CERTAIN NOMBRE D'INSTITUTEURS.....</u>	<u>187</u>
11.7-1 Langage au CP	188
11.7-2 Lecture au CP.....	189
11.7-3 Calcul au CP.....	191
11.7-4 grammaire au CE.....	192
11.7-5 système métrique au C.E.....	193
11.7-6 Elocution	194
11.7-7 Leçon de choses au CM.....	194
11.7-8 Géométrie au CM	194
11.7-9 Lecture au CI, CM.....	195
11.7-10 Histo gra au CM.....	195
11.7-11 Géographie au CM.....	196
<u>TROISIEME PARTIE : REFLEXION SUR LA SCOLARISATION ET L'ECOLE DU PEUPLE AU CONGO ET STRATEGIE NOUVELLE DE LA FORMATION DES MAITRES.</u>	<u>200</u>
<u>Chapitre 1. LA SCOLARISATION AU CONGO, SON SENS ET SON UTILITE.....</u>	<u>201</u>
<u>Chapitre 2. A PROPOS DE L'ECOLE DU PEUPLE.....</u>	<u>207</u>
<u>Chapitre 3. POUR UNE MEILLEURE FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU FONDAMENTAL PREMIER DEGRE EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO... .</u>	<u>213</u>
111.3-1 La formation initiale	216
111.3-2 Méthodes d'enseignement et attitudes à développer chez les élèves maîtres... .	231
111.3-3 Comment appliquer les méthodes actives dans l'enseignement à l'école Normale.....	239

III.3-4	Problèmes que pose l'emploi de méthodes actives.....	241
III.3-5	Conditions de réussite des méthodes active au Congo.....	244
III.3-6	Que doit-on faire d'autre à l'Ecole Normale et quels autres problèmes faut-il résoudre....	245
III.3-7	Formation continue des maîtres du Fondamental Premier Degré en République Populaire du Congo.....	250
III.3-8	Typologie d'encaissement à promouvoir, profil de l'inspecteur souhaité et contenu possible d'une formation de maîtres en cours d'emploi.....	252
	Conclusion générale	289
	Bibliographie	297
	Annexes	308
1	309
2	310
3	311
4	312
5	313
6	315
7	317
8	319
9	321
10	322

- CONCLUSION GENERALE -

L'éducation, dont la crise se ressent aujourd'hui dans tous les continents du monde, constitue l'une des principales préoccupations des peuples et des nations qui les représentent. Cette crise se traduit par "un décalage entre les aspirations des individus et les besoins de la société d'un côté ; et les capacités des systèmes d'enseignement de l'autre ; ensuite par l'écart encore plus grave qui sépare les pays en voie de développement que leur dénouement paralyse, et les pays industrialisés que préoccupent de plus en plus leurs propres besoins internes" (1).

En Afrique, où cette situation est même explosive, des colloques et des conférences internationales ne cessent de se tenir pour trouver en commun des solutions possibles aux problèmes posés par l'éducation dans le continent. Et ils reconnaissent la nécessité impérieuse, pour les pays africains, de redéfinir leurs objectifs en éducation, leurs programmes, leurs structures, afin d'aboutir à des systèmes capables de répondre à leurs préoccupations nationales et internationales sur tous les plans.

Le Congo, comme bon nombre d'autres pays africains, s'y attèle énergiquement. C'est pour cette raison qu'il a réuni en 1970 un colloque sur l'enseignement au cours duquel il a défini ses objectifs en éducation dans un projet intitulé "école du peuple". Celle-ci se veut voué à l'indépendance nationale et à la coopération internationale. Mais ces objectifs ne peuvent être atteints, à notre avis, que si les maîtres y adhèrent de tout leur coeur et de toute leur intelligence. D'où l'urgence et l'importance de la formation des maîtres au Congo, problème fondamental que, d'ailleurs, un document de l'UNESCO,

(1) - Coombs (Ph) La crise mondiale de l'éducation

cité par Hubert HANNOUN, dans son article "de la formation des maîtres à la transformation d'un système" reconnaît comme tel lui aussi, pour tous les pays engagés dans la réforme de leur système scolaire.

"La rénovation de la formation des enseignants et des spécialistes doit être au premier plan de la réforme de l'enseignement en général. Les établissements de formation pédagogique eux-mêmes doivent être les fers de lance de la réforme, ils doivent prendre la tête des innovations et des créations. Les enseignants et les spécialistes qu'ils auront formés devront être les gestionnaires de la réforme" (1).

Nous partageons entièrement ce point de vue. En effet, la formation des maîtres doit être considérée, à notre avis, comme le problème premier à résoudre pour assurer une réforme. D'où l'intérêt de notre étude.

Pour la réaliser, nous avons cru devoir, en nous fondant, sur des textes juridiques, tenter de retracer et d'examiner d'abord l'évolution historique de la formation des maîtres au Congo, dans le souci de contribuer à l'histoire de l'éducation et de donner aux administrateurs de l'enseignement, la possibilité de s'en inspirer dans l'organisation des écoles normales et celle de la formation continuée des maîtres. Nous avons constaté qu'elle était bien riche d'enseignements et pourrait effectivement jouer le double rôle que nous lui avons donné. En outre, nous pouvons dire que sa courbe est descendante lorsque nous considérons la rigueur observée dans les examens, la discipline et la consistance des programmes suivis. Aussi avons-nous jugé utile de mener une enquête auprès des intéressés, sur les principaux aspects de la formation des maîtres. Il s'agit des professeurs et élèves- d'écoles normales, des inspecteurs - conseillers pédagogiques chargés de

(1) - HANNOUN (H) "De la formation des maîtres à la transformation d'un système" "in"
"La formation des maîtres"
Les éditions E S F, Paris 1974 p. 44.

l'encadrement du personnel enseignant sur le terrain, des directeurs d'écoles et instituteurs. Nous avons procédé également à des visites de maîtres dans leurs classes, pour apprécier par nous même leur action pédagogique et la valeur de certaines réponses de nos enquêtés. Ce sondage d'opinion et des observations de classes ont été révélateurs pour nous.

Les professeurs d'école normale dans leur ensemble et leurs élèves, désapprouvent pour diverses raisons parfois contradictoires, les programmes qu'ils suivent. Les méthodes d'enseignement en usage, selon les professeurs eux-mêmes sont de type traditionnel : leçons magistrales, dictée de cours etc. La majorité des élèves-instituteurs, a le sentiment très net de perdre son temps dans ces institutions de formation. Pour leur part, les inspecteurs et conseillers pédagogiques se disent bloqués dans leur action par l'insuffisance notoire de matériel et de crédits, tout comme ils se plaignent beaucoup de l'incompétence et de l'inconscience des maîtres qu'ils dirigent.

Ceux-ci à leur tour jugent sévèrement leurs encadreurs. Pour beaucoup d'entre eux, ces derniers ne sont pas à la hauteur de leur tâche et jouent un rôle pratiquement nul sur le plan pédagogique à l'endroit des maîtres placés sous leur contrôle. Devant toutes ces opinions plus ou moins opposées, nous avons cherché à nous faire une idée personnelle des prestations des maîtres, en procédant à des visites de classes. Par ce moyen, nous pensions pouvoir apprécier également l'impact de l'encadrement reçu par les instituteurs. Il nous a démontré hélas ! que la plupart des maîtres éprouvaient d'énormes difficultés dans leur enseignement.

Tout cela nous a incité à mener une réflexion sur le sens et l'utilité de la scolarisation au Congo et sur le projet de l'école du peuple. L'examen du premier point nous a donné l'occasion de faire le constat ci-après : de l'indifférence envers l'école enregistrée parmi la population dans les premières années de l'existence de cette institution, on est passé à un véritable engouement pour la scolarisation au Congo, qui se trouve être aujourd'hui la plus élevée d'Afrique Noire. Les parents en particulier ne ménagent aucun effort, parce qu'ils considèrent qu'elle représente la porte de salut pour leurs enfants. Malheureusement, elle est de plus en plus incapable d'atteindre les objectifs visés pour les raisons énumérées ci-dessus.

Au sujet de l'école du peuple, notre réflexion a accrédité l'opinion selon laquelle ce projet ne pourra pas se réaliser au Congo parce qu'il demande des sommes trop énormes. Raison pour laquelle, nous souhaitons qu'il soit réexaminé et adapté aux possibilités du pays. De manière générale, le système scolaire congolais est dans une situation alarmante. Beaucoup de problèmes concourent à sa destruction. Parmi ceux-ci figurent, de l'avis de nombreux observateurs, la formation des maîtres, qui, depuis quelques années, semble ne pas retenir toute l'attention voulue et bénéficier de tous les soins nécessaires à sa bonne marche. C'est ce qui explique que nous ayons proposé une nouvelle stratégie en vue d'une meilleure formation de maîtres au Congo pouvant contribuer au redressement de son système scolaire. Nous y avons souligné que cette formation devrait être perçue sous l'angle de la globalité ; impliquant une véritable liaison entre la formation initiale donnée dans les écoles normales et la formation continue

destinée aux maîtres en cours d'emploi. Ces deux moments seraient donc organisés de manière à se compléter mutuellement, sur la base des mêmes principes généraux capables de donner au personnel enseignant congolais :

- une véritable éducation intellectuelle et pratique
- une éducation socio-économique
- une éducation civique
- une éducation esthétique, manuelle, physique.

Mais la formation envisagée ne peut atteindre tous ses objectifs que si les étudiants qui la reçoivent ont un bon niveau de culture générale. Or, dans les écoles normales congolaises, même à celle de Brazzaville dont les élèves sortent des classes terminales des lycées, les professeurs ne cessent de dénoncer la faiblesse de ces futurs instituteurs qu'ils jugent incapables de suivre avec profit, les enseignements inscrits au programme. Nous pensons donc qu'il faut revoir les conditions de recrutement à ces établissements ; une sélection rigoureuse s'impose. Les candidats doivent être soumis à un concours sérieux comportant des épreuves écrites et orales. Ces dernières seraient organisées après l'admissibilité pour déceler chez les candidats retenus, les aptitudes au métier de l'enseignement (facilité d'élocution, ouverture d'esprit, motivation, etc...). L'esprit sélectif devra s'étendre à l'examen de sortie dont la moyenne d'admission pourrait être fixée à 12/20 comme du temps de l'ancienne école normale de Mouyondzi. A l'heure actuelle cette moyenne est de 9/20 et l'on descend jusqu'à 7 pour le rachat. Une telle pratique qui favorise la médiocrité ne saurait persister plus longtemps si l'on tient au redressement du système éducatif congolais. De même, l'examen

de titularisation des instituteurs stagiaires doit-il cesser d'être une simple formalité. Les mauvais candidats doivent reprendre leur stage et ceux qui s'avèrent particulièrement inaptes, se voir dégagés de ce métier pour un autre. En d'autres termes, ce sont les meilleurs sujets qu'il faut recevoir dans l'enseignement comme instituteurs ou professeurs pour en améliorer la qualité.

Mais ils ne s'y engageront pas - cela va sans dire - si ce métier continue d'être considéré au Congo comme le plus malheureux de la fonction publique, octroyant des salaires médiocres, et qu'il faut se hater d'abandonner à la moindre occasion. D'où l'obligation de revaloriser la carrière enseignante, par tous les moyens. C'est à ce prix seulement que celle-ci pourra exercer un attrait sur les élèves brillants, capables de bien acquérir la formation voulue et de relever la qualité de l'enseignement au Congo. Nous sommes convaincus aussi que la résolution du problème de la "condition enseignante" donnerait aux maîtres en exercice plus de force et de motivation à l'accomplissement de leur tâche. Il convient donc que la voix du syndicat des enseignants congolais qui ne cesse de la revendiquer, rencontre un écho favorable auprès des autorités compétentes. C'est une nécessité absolue dans la situation actuelle. Faut-il signaler en passant que même l'Unesco soutient cette cause pour l'ensemble des pays membres ? Le passage cité-après rapporté par Hubert Hannoun dans son article précité et tiré d'un rapport de cet organisme international le dit sans ambiguïté.

"Le problème de la formation de l'enseignement est donc intimement lié à celui de sa condition. Tant qu'on exigera de lui des miracles tout en lui versant un maigre salaire, tant qu'il devra enseigner avec des moyens rudimentaires et dans des conditions peu attrayantes, ce ne seront pas les meilleurs éléments qui s'engageront dans

l'enseignement. Cet état de choses contribue à l'inéfficacité du système scolaire, caractérisé par des taux d'abandon élevé. Il y a là un cercle vicieux que connaissent beaucoup de pays : l'enseignement est gaspillé et infructueux, donc extrêmement coûteux en égard au nombre des élèves qui achèvent leurs études, et cette situation fait à son tour qu'il est difficile d'augmenter les rémunérations du personnel enseignant et d'améliorer les conditions d'enseignement et d'acquisition des connaissances à l'école" (1).

On se rappellera que, dans cette étude, nous avons eu à présenter les conditions de travail du personnel enseignant au Congo. Elles sont malheureusement identiques à celles que décrit et déplore ici l'Unesco, et que l'on doit considérer comme défavorables à l'exercice même du métier. Elles pourraient expliquer en grande partie que l'opinion du corps enseignant réclame si fort la résolution du problème de sa condition et que celui-ci ne rende pas convenablement sur le terrain de la pratique. Il faut tout faire pour remédier à cette situation afin que les instituteurs et professeurs n'intéressent mieux à leur fonction et s'y attachent fermement. En plus du salaire qui doit être substantiel, nous pensons que le personnel enseignant devrait bénéficier des primes de tous ordres à l'instar des agents de certaines administrations congolaises comme la douane, le budget, les impôts, la direction

(1) - Hannoun (H) "De la formation des maîtres à la transformation d'un système IBID p. 46.

générale du travail, l'information etc...

Car l'exercice de son métier ne manque pas d'assujettissements, tout le monde le sait (préparation quotidienne des cours, correction des devoirs etc...). On pourrait étudier aussi la possibilité de lui assurer :

- la gratuité de certains soins médicaux.
- la réduction du prix des manuels scolaires ou autres livres sur présentation de la carte professionnelle.
- l'octroi d'une indemnité de logement au cas où un enseignant n'était pas logé etc...

Bref ! il faut relever le traitement des enseignants et le renforcer par des primes et mesures incitatives susceptibles de consolider la motivation des intéressés.

Enfin nous voudrions dire pour terminer que la formation importe il est vrai, mais aussi les modalités de sélection capables de la favoriser, et naturellement la motivation que l'Etat doit savoir entretenir chez les instituteurs ou professeurs. C'est à cette condition seulement que la formation des maîtres pourra jouer le rôle que nous lui accordons dans le redressement du système scolaire congolais. Espérons que l'analyse entreprise dans ce travail et les propositions qui s'ensuivent, retiendront l'attention de plus d'une personne intéressée, d'une manière ou d'une autre, au problème de l'enseignement en République Populaire du Congo.